

Portefeuille garanti Zénitude prudent – Revenu

Terme : 5 ans

APERÇU

Le Portefeuille garanti Zénitude prudent – Revenu vous permet de tirer un revenu mensuel prévisible de vos placements, tout en accumulant de l'intérêt sur le capital. C'est un moyen simple de financer un projet ou d'avoir un revenu supplémentaire à la retraite. Ce placement vous fait profiter d'un rendement garanti à l'échéance.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Revenu annuel de 4 % (versé le 15 de chaque mois)
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible au FERR, FRV et REEI
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition annuelle du rendement garanti² et imposition à l'échéance du rendement variable
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	25 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ et plus
Rendement annuel composé garanti minimal	1,54 %	1,69 %
Rendement annuel composé maximal	2,32 %	2,47 %
Rendement cumulatif garanti minimal	7,93 %	8,75 %
Rendement cumulatif maximal	12,13 %	12,95 %
Taux de participation	100 %	100 %

Dates clés	
Période de vente	26 novembre 2019 au 27 janvier 2020
Émission du placement	20 février 2020
Échéance du placement	20 février 2025

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement du portefeuille de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation. Les rendements indiqués ci-dessus pourraient être légèrement supérieurs lors de l'émission du placement.

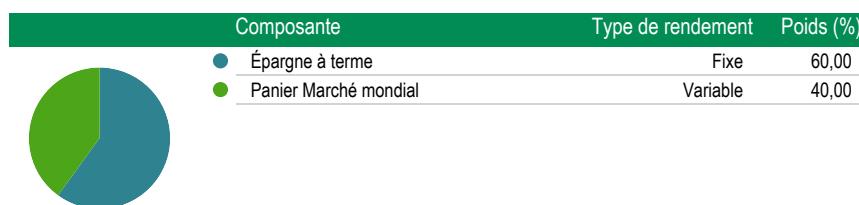
La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

²Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le Portefeuille garanti Zénitude prudent – Revenu comprend une composante à rendement fixe et une à rendement variable dans les proportions suivantes :



Total 100

Composante à rendement variable

Secteur	Poids (%)
● Services financiers	20,00
● Technologies	15,00
● Consommation de base	10,00
● Consommation discrétionnaire	10,00
● Produits industriels	10,00
● Services de télécommunication	10,00
● Soins de santé	10,00
● Énergie	5,00
● Matériaux	5,00
● Services publics	5,00

Total 100

Pays	Poids (%)
● Canada	30,00
● États-Unis	30,00
● Japon	10,00
● Suisse	10,00
● Australie	5,00
● France	5,00
● Royaume-Uni	5,00
● Suède	5,00

Total 100

Voici un aperçu des placements à rendement variable qui composent le portefeuille. Pour en savoir davantage, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement du **panier Marché mondial – Zénitude** est lié à la croissance de 20 grandes entreprises. Œuvrant dans les principaux secteurs économiques, ces entreprises sont situées dans des pays développés. Chacune occupe le même poids dans le panier.

Société	Secteur	Pays	Société	Secteur	Pays
Accenture Plc	Technologies	États-Unis	Geberit AG	Conso. discrétionnaire	Suisse
Air Products & Chemicals Inc.	Matériaux	États-Unis	Investor AB	Services financiers	Suède
American Electric Power Co., Inc.	Services publics	États-Unis	Johnson & Johnson	Soins de santé	États-Unis
AstraZeneca Plc	Soins de santé	Royaume-Uni	NTT Docomo, Inc.	Services de télécomm.	Japon
Automatic Data Processing, Inc.	Technologies	États-Unis	Paychex Inc.	Technologies	États-Unis
Banque Royale du Canada	Services financiers	Canada	Saputo Inc.	Consommation de base	Canada
Bouygues SA	Produits industriels	France	Suncor Énergie Inc.	Énergie	Canada
Bridgestone Corporation	Conso. discrétionnaire	Japon	Swiss Re AG	Services financiers	Suisse
Cie des Ch.de Fer Nat. du Canada	Produits industriels	Canada	Telus Corporation	Services de télécomm.	Canada
Financière Sun Life Inc.	Services financiers	Canada	Woolworths Ltd.	Consommation de base	Australie

CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez un placement complet et diversifié ;
- désirez un revenu mensuel ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer à une portion du rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Exception faite du rendement garanti, ce placement se différencie d'une épargne à terme à revenus périodiques car il ne procure pas de rendement déterminé à l'avance. Le rendement est calculé sur le solde de votre capital à l'émission tandis que, pour une épargne à terme à revenus périodiques, le rendement est calculé sur le solde qui diminue de mois en mois.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation du portefeuille de référence et ne peut être connu qu'à son échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 1,00 % par année. Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement dépend de la performance des composantes du portefeuille. Le rendement cumulatif maximal est indiqué dans la section Aperçu.

Calcul du rendement garanti

Le rendement annuel composé de la composante à rendement fixe correspond au plus élevé des trois taux suivants :

- le taux d'intérêt d'une épargne à terme traditionnelle de 5 ans en vigueur à la caisse le 26 novembre 2019 ;
- le taux d'intérêt d'une épargne à terme traditionnelle de 5 ans en vigueur à la caisse le 5 février 2020 ;
- un taux d'intérêt supérieur aux taux d'intérêt mentionnés ci-dessus et établi par Desjardins ;

le tout ajusté d'un écart de taux de :

25 000 \$ à 249 999 \$	0,15 %
250 000 \$ et plus	0,40 %

À titre d'information

Si le rendement de la portion investie dans la composante à rendement fixe était calculé sur le solde effectif, diminuant de mois en mois à cause du versement de revenu, plutôt que sur le montant, l'écart de taux serait approximativement de :

25 000 \$ à 249 999 \$	0,37 %
250 000 \$ et plus	0,64 %

Calcul du rendement variable

Le rendement annuel composé de la composante à rendement variable tient compte des titres, dont la valeur fluctue. Le calcul tient aussi compte de la pondération de chacun, indiquée dans la section Composition du placement.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable du portefeuille est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Toutefois, ce placement verse un rendement garanti. Votre capital est garanti à 100 % à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivirendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD si le placement est admissible au renouvellement en ligne, ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, après la 3^e année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



Meilleur distributeur, Canada
Meilleur distributeur de produits à capital protégé, Amériques
Meilleur produit de l'année, Amériques

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.
Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.